



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN

Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Affiché le
ID : 035-213501232-20221114-DEL202211016-DE

SEANCE DU 14/11/2022
DATE DE CONVOCATION : 08/11/2022
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN.

PROCURATION(S) : Loïc HERVOIR donne pouvoir à Nathalie BERTHO, Mickaël TANGUY à Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER à Gwenaëlle FAURE, Géraldine TRONCA à Marie-Hélène AUBREE

ABSENT(S) : Bruno LEROY (excusé), Nathalie DREAN (excusée), Jean-Marie LANGE (excusé), Florence GOURMELEN (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe LERAY

Aménagement du territoire et cadre de vie
2022.11.016 RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SMICTOM

M. le Maire présente le rapport d'activité du SMICTOM consignant les indicateurs techniques et financier du Syndicat pour l'année 2021. Le Smictom des Pays de Vilaine est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a été créé en 1977 pour assurer collecte, traitement des déchets ménagers et assimilés, et facturation du service auprès de 85 273 habitants (34 430 ménages) et de 1 215 professionnels (sur 4 252) sur un territoire de 44 communes (3 communautés de communes sont adhérentes) et d'une superficie de 1 128 km². Les ménages composés de 2 à 3 personnes représentent une part importante sur le territoire (46,5 %).

Au 1er janvier 2021, les 3 intercommunalités adhérentes sont :

- Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) - 18 communes
- Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) - 20 communes
- Redon Agglomération (la compétence du Smictom est assurée auprès de 6 communes sur 31).

Le siège administratif est situé sur la commune de Pipriac. Le site technique est à Guignen.

En 2021, l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) pris en charge s'élève à 45 426 tonnes, ce qui représente 19 357 tonnes de déchets collectés en porte à porte (6 991 tonnes de déchets résiduels, 3 840 tonnes d'emballages, et 2 522 tonnes de biodéchets) et qu'en point d'apport volontaire (4 619 tonnes de verre et 1 385 tonnes de papier), ainsi que 26 069 tonnes de déchets apportés en déchèteries. Tous ces chiffres sont en sensible augmentation, notamment en ce qui concerne les apports en déchèterie (évolution de + 15,59 % par rapport à 2020). Le système de redevance incitative contribue à l'amélioration du tri et à la réduction des déchets. Le coût lié aux refus de tri lors des collectes reste cependant élevé. Les déchets indésirables représentent 2 % du contenu du bac de collecte de biodéchets, ce qui entraîne un coût supplémentaire de 113 287 €, soit 3 € par facture. La prise en charge du refus de tri lors des collectes des emballages représente quant-à-elle un coût de 354 074,70 €, soit 9,6 € par facture en 2021. Par ailleurs, on constate que le taux de recouvrement des créances est de 91 % en 2021 : 9 % des montants dus restent donc impayés sur l'ensemble du territoire.

Après la période inédite de pandémie de 2020, le Smictom a pu reprendre progressivement ses missions et les projets laissés en suspens.

Le lancement du dispositif d'accès informatisé en déchèterie, initialement prévu en 2020 et perturbé par la crise sanitaire, ainsi que la refonte du règlement ont été réalisés dès le début de l'année 2021. Depuis le 8 mars 2021, la carte « pass déchets » est nécessaire pour déposer les matériaux dans les 7 déchèteries et la plateforme d'apport de végétaux. Ce dispositif assure une sécurité accrue des usagers et des agents du syndicat. Il permet de réguler le nombre de voitures dans l'enceinte des déchèteries. Les dépôts sont davantage sécurisés et les risques d'accidents diminués. Par ailleurs, ce système permet de limiter l'usage des déchèteries uniquement aux habitants des communes du Smictom et d'identifier les professionnels, pour lesquels le service est payant.

Les travaux concernant la centrale solaire, située sur l'ancien site d'enfouissement des déchets ménagers, ont pris fin en 2021. L'inauguration du site a eu lieu en juin. Les 11 100 panneaux photovoltaïques ont commencé à fonctionner au printemps 2021. Suite au rachat complet de la centrale par Energ'iV (antenne du Syndicat Des Énergies 35), la production du parc photovoltaïque présent sur le territoire est passée de 3,7 à 9,45 GWh/an, ce qui correspond à une production en énergie solaire supérieure à l'ambition fixée dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial porté par le Pays de Vallons de Vilaine. Ce plan s'inscrit dans une dynamique territoriale et publique de développement des énergies renouvelables, tout en contribuant au rapprochement des sites de production d'énergie électrique vers les lieux de consommation. Désormais, 2 300 foyers soit l'équivalent de 6 000 habitants peuvent bénéficier d'électricité renouvelable et 380 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone sont potentiellement évitées chaque année.

Côté prévention des déchets, le nouveau programme pédagogique sur la réduction et le recyclage des déchets a démarré dès la rentrée 2021/2022 et a permis à de nombreux élèves de primaire d'être sensibilisés.

La ressourcerie de Bain de Bretagne, gérée par l'association Mode d'Emplois, est abritée depuis 2007 dans un bâtiment qui est la propriété du Smictom depuis 2018. Suite à l'acquisition de ce bâtiment, des travaux de mise aux normes, de rénovation thermique et d'aménagement intérieur ont été réalisés, afin d'améliorer les conditions d'accueil des clients, et de travail du personnel de Mode d'Emplois. La rénovation de la recyclerie, projet abouti en 2020, permet de continuer à promouvoir le réemploi sur les territoires.

L'association Mode d'Emplois joue également un rôle dans l'insertion sociale par l'activité économique. Une vingtaine de personnes en insertion travaillent sur cette installation.

Conformément au Code Général des Collectivités, le rapport est présenté au Conseil municipal.

Vu le CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2021 du SMICTOM.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le secrétaire de séance, Christophe LERAY



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 06/12/2022
Le Maire
Norbert Saulnier



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Leray', written over a horizontal line.